

Lempdes, le 08/12/2020

Dossier suivi par :
HERGAT Marie
DRAAF/SRFD/PEDP
Courriel : marie.hergat@agriculture.gouv.fr

Le directeur régional
à
Mesdames, Messieurs
les chef(fes) d'établissements
d'enseignement technique agricole
d'Auvergne-Rhône-Alpes

Réf. : AAP2020Citoyen
P. J. : Dossier de candidature, affiche apprenants

Objet : Appel à projet à destination des apprenants en formation initiale (scolaire/apprentissage)

**Appel à projet
Construction des lois et société de l'information :
comment comprendre et réfléchir en tant que citoyen?**

Contexte et objectifs de l'appel à projet

Ces dernières années, l'actualité a poussé les citoyens à s'impliquer dans le débat public : urgence climatique, laïcité, bioéthique, intégration, égalité et sexisme, crise des gilets jaunes, sécurité, gestion de la crise COVID... Cette implication s'exprime dans la rue, sur les réseaux sociaux, dans les médias ou dans des instances plus officielles comme la Convention citoyenne. Elle s'alimente des informations apportées par des scientifiques et des spécialistes, des politiques, des représentants syndicaux, et de toute personne qui souhaite exprimer son avis (parfois très personnel) sur le sujet. La parole se multiplie et se dilue ; la représentativité des intervenants peut parfois être remise en cause par certains.

Face à cela, la Loi tente de répondre aux besoins et attentes de la société, et se construit dans un tempo qui semble s'accélérer au rythme de l'actualité et de l'immédiateté de la société de l'information. Les lois fondatrices des principes et valeurs de la République sont confrontées à de nouveaux projets de lois généralement complémentaires mais parfois contradictoires les uns par rapport les autres.

Il paraît important de questionner la société, et les jeunes citoyens en particulier, au regard de ces événements. Cette accélération se fait-elle au détriment d'une réponse adaptée, apaisée et structurante dans le temps ? Comment se sont construites les grandes Lois de la République Française sur ces sujets ? Que change cette « immédiateté » dans les réponses apportées par le législateur ? Comment le citoyen réagit et se positionne dans ce contexte ?

Dans le cadre des projets d'établissements, la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes propose de mobiliser les apprenants autour d'un appel à projet sur la citoyenneté, la participation du citoyen à la vie républicaine et l'influence des médias et des réseaux sociaux dans ce processus et dans l'écriture des lois. Le projet qui est ici proposé les amènera à s'interroger librement, tant sur la place de la loi dans les débats de société dans l'Histoire et aujourd'hui, que sur la prégnance des réseaux sociaux et de l'information dans nos quotidiens et la construction actuelle des lois.

Publics visés

L'appel à projet s'adresse à des groupes d'apprenants (formation initiale scolaire et par apprentissage) de tous niveaux (de la 4^e / 3^e au post-Bac) qui souhaitent participer en classe dans le cadre d'un travail pédagogique lié aux référentiels ou dans une démarche plus autonome hors classe (ALESAs, clubs, délégués...).

Les adultes référents de l'établissement (enseignants et formateurs, personnels de vie scolaire...) sont invités à

les accompagner dans leurs réflexions et la construction de leur projet. Ils peuvent également porter un projet avec une classe dans le cadre des objectifs pédagogique de l'année.

Contenus des projets

Les projets devront viser la réalisation de productions destinées à partager les réflexions des jeunes citoyens avec leurs pairs, mais aussi avec les adultes et l'ensemble de la société qui les entourent. Ces productions pourront être de nature variée, selon le choix du groupe : exposition, capsule vidéo ou court-métrage, théâtre, affiche, chanson clip, slam, texte ou manifeste, haïku et poème...

Récompenses des projets primés

Parmi l'ensemble des projets présentés, un jury, composé de représentants des jeunes, des personnels et des partenaires de l'enseignement agricole, sélectionnera les productions les plus abouties, selon les catégories suivantes.

- Projets 4^e / 3^e
- Projets Lycéens et apprentis du secondaire
- Projets Etudiants et apprentis post-Bac
- Prix spécial du jury

Chaque projet primé recevra un enveloppe financière destinée à permettre à l'établissement porteur d'organiser une sortie pédagogique/éducative pour les apprenants participants, sur leur territoire, en lien avec le thème de l'appel à projet : visite d'une institution, d'un lieu historique, d'un musée ou d'un organe de presse, rencontre avec un spécialiste de la thématique... Cette enveloppe pourra également servir à assurer la duplication des productions.

Valorisation des productions

Les productions des jeunes citoyens ainsi engagés dans cette démarche d'information auprès de leurs pairs et de la société seront valorisées :

- Au niveau régional :
 - Sur l'ENT DRAAF
 - Sur le site Internet de la DRAAF
 - Après des partenaires régionaux de l'Enseignement agricole Auvergne-Rhône-Alpes (dossier de presse DRAAF)
 - Présentation sur le stand de l'Enseignement agricole et/ou sur le stand de la DRAAF au Sommet de l'Elevage 2021.
- Au niveau national :
 - Après de la Direction générale de l'Enseignement et de la Recherche du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
 - Sur les sites et réseaux nationaux dédiés à la citoyenneté

Calendrier

Etapes	Dates
Publication de l'appel à projet	10/12/2020
Transmission des dossiers de candidature à la DRAAF	22/01/2021
Transmission des productions réalisées à la DRAAF	30/04/2021
Jury de sélection des projets primés	19/05/2021
Remise des récompenses	26/05/2021

Nathalie PRUDON-DESGOUTTES
Directrice régionale adjointe
de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
en charge de la Formation
et du Développement